

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Neocid Trix Spray Antimites

Date de révision: 07.05.2020

Code du produit:

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Neocid Trix Spray Antimites

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

biocides Type de produits 18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Utilisations déconseillées

Toute utilisation non conforme.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------------|---|---|
| Société: | Martec Handels AG | |
| Rue: | Bubenbergstrasse 11 | |
| Lieu: | CH-8045 Zürich | |
| Téléphone: | +41 44 783 95 30 | Téléfax: +41 44 783 95 49 |
| e-mail: | info@martecag.ch | |
| Service responsable: | Dr. Gans-Eichler Chemieberatung GmbH Otto-Hahn-Str. 36 D-48161 Münster | e-mail: info@tge-consult.de Tel.: +49(0)2534 6441185 www.tge-consult.de |

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT) CH-8032 Zurich Téléphone d'urgence nationale (24 h): 145 (Suisse : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Aérosol: Aerosol 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Neocid Trix Spray Antimites

Date de révision: 07.05.2020

Code du produit:

Page 2 de 12

| | |
|-----------|--|
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P211 | Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. |
| P251 | Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P403 | Stocker dans un endroit bien ventilé. |
| P410+P412 | Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |

Étiquetage particulier de certains mélanges

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|------------|--|--------------|----------|-------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification SGH | | | |
| 26046-85-5 | (1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-ényl)cyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle | | | < 1 % |
| | 247-431-2 | | | |
| | Aquatic Acute 1 (M-Factor = 100), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 100); H400 H410 | | | |
| 7696-12-0 | tétraméthrine (ISO); 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-en-1-yl)cyclopropanecarboxylate de (1,3-dioxo-1,3,4,5,6,7-hexahydro-2H-isoindol-2-yl)méthyle | | | 0,5 - < 1 % |
| | 231-711-6 | 607-727-00-8 | | |
| | Carc. 2, Acute Tox. 4, STOT SE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H351 H302 H371 H400 H410 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1% conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 § 59 (REACH).

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Neocid Trix Spray Antimites

Date de révision: 07.05.2020

Code du produit:

Page 3 de 12

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ventiler la zone concernée. Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle (voir section 8). Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air et à pression positive en cas de risque de dégagement incontrôlé, en cas de niveaux d'exposition inconnus, ou à chaque fois que la protection fournie par les appareils respiratoires filtrants risque de ne pas être suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d'explosion. Éliminer immédiatement les fuites. Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Neocid Trix Spray Antimites

Date de révision: 07.05.2020

Code du produit:

Page 4 de 12

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Porter un vêtement de protection approprié. (Voir section 8.)

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Information supplémentaire

Mesures générales de protection et d'hygiène: cf. chapitre 8

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Assurer une aération suffisante.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. Solides inflammables. Solides auto-inflammables. Matières ou mélanges auto-échauffants. Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables. Liquides oxydants. Solides comburants (oxydants). Matières et mélanges auto-réactifs. Peroxydes organiques. Matières radioactives. Matières infectieuses.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage conseillée : 10-30°C. Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50°C
Les règlements pour le stockage des aérosols inflammables doivent être respectés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures d'hygiène

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Neocid Trix Spray Antimites

Date de révision: 07.05.2020

Code du produit:

Page 5 de 12

Protection des yeux/du visage

Portez des lunettes de sécurité ou de lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection)

Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : Porter des gants appropriés.

Matériau approprié:

Caoutchouc butyle. (0,5 mm)

Temps de résistance à la perforation: >480 min

période de latence (temps maximum de port): >160 min

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection de la peau

Vêtements de protection.

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500 (D).

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

Dépassement de la valeur limite

Ventilation insuffisante.

Appareil de protection respiratoire approprié : appareil de protection respiratoire autonome (appareil isolant) (DIN EN 133).

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|------------------|-----------------|---------------|
| L'état physique: | Aérosol | |
| Couleur: | non déterminé | |
| Odeur: | caractéristique | |
| pH-Valeur: | | non déterminé |

Modification d'état

| | | |
|--|---|---------------|
| Point de fusion: | | non déterminé |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | -1 (Agent propulseur pour aérosols) °C | |
| Point de sublimation: | | non déterminé |
| Point de ramollissement: | | non déterminé |
| Point d'éclair: | -60 (Agent propulseur pour aérosols) °C | |

Inflammabilité

| | | |
|------|--|---------------|
| gaz: | | non déterminé |
|------|--|---------------|

Dangers d'explosion

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

| | | |
|----------------------------------|--|---------------|
| Limite inférieure d'explosivité: | | non déterminé |
|----------------------------------|--|---------------|

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Neocid Trix Spray Antimites

Date de révision: 07.05.2020

Code du produit:

Page 6 de 12

| | |
|--|---|
| Limite supérieure d'explosivité: | non déterminé |
| Température d'inflammation: | 287 (Agent propulseur pour aérosols) °C |
| Température d'auto-inflammabilité | |
| gaz: | non déterminé |
| Température de décomposition: | non déterminé |
| Propriétés comburantes | |
| aucune/aucun | |
| Pression de vapeur: (à 50 °C) | < 3000 hPa |
| Pression de vapeur: | non déterminé |
| Densité: | non déterminé |
| Hydrosolubilité: | non déterminé |
| Solubilité dans d'autres solvants | |
| non déterminé | |
| Viscosité dynamique: | non déterminé |
| Viscosité cinématique: | non déterminé |
| Durée d'écoulement: | non déterminé |
| Densité de vapeur: | non déterminé |
| Taux d'évaporation: | non déterminé |
| Épreuve de séparation du solvant: | non déterminé |
| Teneur en solvant: | non déterminé |

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Cf. chapitre 10.5.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

Risque d'inflammation.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Neocid Trix Spray Antimites

Date de révision: 07.05.2020

Code du produit:

Page 7 de 12

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS | Substance | | | | |
|------------|--|---------------------|--------|-----------------|---------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 26046-85-5 | (1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-ényl)cyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle | | | | |
| | orale | DL50 (> 2000) mg/kg | Rat | (M)SDS external | |
| | cutanée | DL50 (> 2000) mg/kg | Rat | (M)SDS external | |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 (> 20) mg/l | Rat | (M)SDS external | |
| 7696-12-0 | tétraméthrine (ISO); 2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-en-1-yl)cyclopropanecarboxylate de (1,3-dioxo-1,3,4,5,6,7-hexahydro-2H-isoindol-2-yl)méthyle | | | | |
| | orale | ATE 500 mg/kg | | | |

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

| N° CAS | Substance | | | | | |
|------------|--|--------------------|-----------|-----------|-----------------|---------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 26046-85-5 | (1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-ényl)cyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 (0,0027) mg/l | 96 h | Poisson | (M)SDS external | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r (0,011) mg/l | 96 h | Algue | (M)SDS external | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 (0,0043) mg/l | 48 h | crustacés | (M)SDS external | |

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Neocid Trix Spray Antimites

Date de révision: 07.05.2020

Code du produit:

Page 8 de 12

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste de propositions pour les codes/désignations des déchets selon le CED :

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

160504 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|----------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 1950 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | AÉROSOLS |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 2 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | - |
| Étiquettes: | 2.1 |




| | |
|---|-----------------|
| Code de classement: | 5F |
| Dispositions spéciales: | 190 327 344 625 |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L |
| Quantité exceptée: | E0 |
| Catégorie de transport: | 2 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | D |

Fiche de données de sécurité


conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

| | | |
|------------------------------|------------------------------------|------------------|
| Date de révision: 07.05.2020 | Neocid Trix Spray Antimites | Code du produit: |
|------------------------------|------------------------------------|------------------|


Transport fluvial (ADN)

| | |
|---|-----------------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 1950 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | AÉROSOLS |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 2 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | - |
| Étiquettes: | 2.1 |
|  | |
| Code de classement: | 5F |
| Dispositions spéciales: | 190 327 344 625 |
| Quantité limitée (LQ): | 1 L |
| Quantité exceptée: | E0 |

Transport maritime (IMDG)

| | |
|---|---------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 1950 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | AEROSOLS |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 2.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | - |
| Étiquettes: | 2.1 |
|  | |
| Marine polluant: | YES |
| Dispositions spéciales: | 63, 190, 277, 327, 344, 381,959 |
| Quantité limitée (LQ): | 1000 mL |
| Quantité exceptée: | E0 |
| EmS: | F-D, S-U |

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

| | |
|---|-----------------------|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 1950 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | AEROSOLS, inflammable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 2.1 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | - |
| Étiquettes: | 2.1 |
|  | |
| Dispositions spéciales: | A145 A167 A802 |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): | 30 kg G |
| Passenger LQ: | Y203 |
| Quantité exceptée: | E0 |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 203 |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne): | 75 kg |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Neocid Trix Spray Antimites

Date de révision: 07.05.2020

Code du produit:

Page 10 de 12

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
 IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui



Matières dangereuses: tétraméthrine, (1R-trans)-2,2-diméthyl-3-(2-méthylprop-1-ényl)cyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la section 6-8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): non déterminé
 2004/42/CE (COV): non déterminé
 Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E1 Danger pour l'environnement aquatique
 Informations complémentaires: P3b

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2019/957)
 Directive aérosol (75/324/CEE)
 REACH 1907/2006 annexe XVII No (mélange): 3, 40
 Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Rev. 1.0; Première publication 28.11.2018
 Rev. 2.0; Révision, 07.05.2020 Les changements au chapitre 2-16

Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 CAS Chemical Abstracts Service

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Neocid Trix Spray Antimites

Date de révision: 07.05.2020

Code du produit:

Page 11 de 12

CLP: Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
 DNEL: Derived No Effect Level
 d: day(s)
 EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 ECHA: European Chemicals Agency
 EWC: European Waste Catalogue
 IARC: INTERNATIONAL AGENCY FOR RESEARCH ON CANCER
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
 h: hour
 LOAEL: Lowest observed adverse effect level
 LOAEC: Lowest observed adverse effect concentration
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 NOAEL: No observed adverse effect level
 NOAEC: No observed adverse effect concentration
 NLP: No-Longer Polymers
 N/A: not applicable
 OECD/OCDE: Organisation for Economic Co-operation and Development/Organisation de coopération et de développement économiques
 PNEC: predicted no effect concentration
 PBT: Persistent bioaccumulative toxic
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
 REACH: Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals
 SVHC: substance of very high concern
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
 NU : Nations Unies
 VOC: Volatile Organic Compounds

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Aerosol 1; H222-H229 | Sur la base des données de contrôle |
| Aquatic Acute 1; H400 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 1; H410 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Procédure de classification:
 Dangers pour la santé: Méthode de calcul.
 Risques environnementaux: Méthode de calcul.
 Risques physiques: Sur la base des données de contrôle et / ou calculé et / ou estimé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Neocid Trix Spray Antimites

Date de révision: 07.05.2020

Code du produit:

Page 12 de 12

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)